

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2023

1. Approbation du PV de l'AG du 17 juin 2022

Le procès-verbal peut être demandé en écrivant à info@jbvd.ch.

2. Accueil des nouveaux membres

3. Présentation des activités du JBVD et rapport de la Présidente

4. Modification des Statuts

L'article 7, paragraphe 1, des Statuts prévoit « *L'Assemblée générale se réunit en séance ordinaire une fois par année avant le 30 juin sur convocation écrite adressée par le Comité à tous les membres au moins dix jours avant la séance* ».

Le Comité propose d'élargir les modalités de convocations de l'Assemblée générale afin de permettre la convocation par courriel également. Il propose donc de modifier comme suit l'art. 7, paragraphe 1, des Statuts :

« *L'Assemblée générale se réunit en séance ordinaire une fois par année avant le 30 juin sur convocation écrite ou par courriel adressée par le Comité à tous les membres au moins dix jours avant la séance* ».

L'article 9, paragraphe 1, des Statuts prévoit notamment « *Le Comité est composé d'au moins sept membres et d'au maximum douze membres, dont au moins deux stagiaires* ».

Le Comité propose de clarifier la composition des membres du Comité en vue d'assurer la présence d'un certain nombre d'avocats brevetés au sein du Comité. Il propose donc de modifier ainsi l'art. 9, paragraphe 1, des Statuts :

« *Le Comité est composé d'au moins sept membres et d'au maximum douze membres, dont au moins deux stagiaires et cinq avocat.e.s inscrits au registre cantonal des avocats* ».

Enfin, l'article 14, paragraphe 2, des Statuts prévoit « *Les cotisations annuelles sont payables jusqu'au 30 juin de l'année en cours* ».

Le Comité propose de modifier le délai de paiement des cotisations annuelles au 30 septembre de l'année en cours et de permettre une éventuelle adaptation du montant de dites cotisations lors de chaque Assemblée générale. Il propose donc de modifier comme suit l'art. 14, paragraphe 2, des Statuts :

« *Les cotisations annuelles sont payables jusqu'au 30 septembre de l'année en cours. Le montant de la cotisation est déterminé lors de chaque Assemblée générale* ».

5. Approbation des Statuts

6. Présentation des comptes

7. Rapport des vérificateurs des comptes

8. Approbation des comptes

Les comptes du Jeune barreau vaudois peuvent être demandés en écrivant à info@jbvd.ch.

9. Décharge aux réviseurs

10. Décharge au Comité

11. Election du Comité du Jeune Barreau Vaudois

Les dix membres suivants sont candidat.e.s à leur réélection

Me Sylvain Tscheulin, Me Marie-Alice Noël, Me Adrian Vesper, Me Nicolas Krauer, Me Maude Gossiaux et Me Aude Schmid, Me Melissa Elkaim, Me Charlotte Barbey, Me Amélie Gilliéron et Me David Trajilovic.

Les personnes intéressées à œuvrer au sein du Comité sont invitées à déposer leur candidature, accompagnée d'un curriculum vitae, auprès de Me Maude Gossiaux (info@jbvd.ch) **d'ici au 16 juin 2023**.

12. Election du Président du Jeune Barreau Vaudois

Conformément aux Statuts, un membre du Comité est désigné Président.e du Jeune Barreau Vaudois. Me Anna Vladau, actuelle Présidente, a proposé sa réélection.

Les personnes intéressées à briguer ce mandat sont priées d'adresser leur candidature ainsi qu'un curriculum vitae à Me Maude Gossiaux (info@jbvd.ch) **d'ici au 16 juin 2023**.

13. Election de deux réviseurs aux comptes

Conformément aux Statuts, deux réviseurs sont chargés de vérifier les comptes du Jeune Barreau Vaudois. Me Aline Bronckart est candidate à sa réélection.

Les personnes intéressées à briguer ce mandat sont priées d'adresser leur candidature à Me Maude Gossiaux (info@jbvd.ch), également **d'ici au 16 juin 2023** au plus tard.

14. Divers

Ainsi fait à Lausanne, le 31 mai 2023

Pour le Comité :

Anna Vladau, Présidente

Jérémy Mas, Vice-Président